

ORDRE DU JOUR

**POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 12 SEPTEMBRE 2002
À 19 h, SALLE DU COMITÉ C-11,
PLACE TOM DAVIES**

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

- 17h 45 COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
 SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
 *Objet de la réunion : Questions de propriété et de litiges***
- 19 h RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{NONE}

DÉLÉGATIONS

4. Lettre de Brian Ruck, P.Eng., CVS, Chargé de projet expert-conseil, Totten Sims Hubicki Associates datée du 28 août 2002 au sujet de la construction de quatre voies sur l'autoroute 69 sur un nouvel alignement de l'autoroute 537 à 8,8 km dans le Nord.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

Résolution : QUE la Ville du Grand Sudbury appuie le nouvel alignement prioritaire de l'autoroute 69, de 0,3 km au Nord de l'autoroute 537, tel que présenté au Conseil par Totten Sims Hubicki Associates le 12 septembre 2002.

- M^{me} Sheri Graham, P.Eng. Ingénierie divisionnaire, MTO, section de la Planification et de la Conception, Bureau régional de North Bay
- M. John Fraser, P.Eng. - Ingénieur principal, MTO, Section de la planification et de la conception, Bureau régional de North Bay.
- M. Brian Ruck, P.Eng., CVS - Chargé de projet expert-conseil, Totten Sims Hubicki Associates, Whitby

5. Rapport du directeur général intérimaire de la Santé et des Services sociaux daté du 4 septembre 2002, au sujet de la première table ronde du maire et du conseil sur les enfants - Première charte de la Ville du Grand Sudbury sur les enfants.
(À TITRE D'INFORMATION)

- Conseiller Portelance

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS 11 SEPT. 2002

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles
C-1 à C-14 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

- C-1 Rapport n° 35, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 août 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport n° 5, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification du 22 août 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-3 Rapport n° 6, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification du 10 septembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ){À DÉPOSER}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-4 Rapport n° 1, Procès-verbal de l'administrateur en chef, sur la réunion du Comité de sélection du 22 août 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-5 Rapport n° 3, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités du 11 septembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ){À DÉPOSER}
- C-6 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 3 septembre 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-7 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 25 juillet 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-8 Rapport sur le procès-verbal de la réunion de la Société du logement du Grand Sudbury du 25 juin 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

- C-9 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 3 septembre 2002, au sujet de soumissions pour le contrat 2002-64 : Réparations du toit du garage de Sudbury Transit et du Falconbridge Curling Club.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-10 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 septembre 2002, au sujet de l'attribution de soumission: location de trois (3) chargeuses Backhoe combinées (*Operated Backhoe Loader Combination*), équipées de *Hoe Ram*.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-11 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 26 août 2002 au sujet des frais de stationnement du Y.M.C.A. au Centre for Life.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-12 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 3 septembre 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet du contrôle de la circulation - Intersection des rues Gemma et Diamond.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-249T}
- C-13 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 19 août 2002 a sujet du programme de partage de revenu de contraventions de stationnement:
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-251A}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

- C.14 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 6 septembre 2002, au sujet d'un sondage téléphonique : Demande de dispense du règlement sur le bruit - Moncion's Independent Grocer.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENTS

- 2002-240 3RD ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-202, LE RÈGLEMENT DE PROCÉDURE.

(Il s'agit de la troisième lecture d'une modification au règlement de procédure qui traite de l'établissement du Comité consultatif sur l'accessibilité tel que requis par la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario)

- 2002-245 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET VENDRE LA PARTIE «B», PLAN M-1014, AVENUE CHESTNUT, SUDBURY

Réunion du 10 septembre 2002 du Comité de planification

- 2002-246 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET VENDRE UNE PARTIE DU LOT 27524 SECTEUR OUEST DE SUDBURY, RUE PRINCIPALE, CHELMSFORD

Réunion du 10 septembre 2002 du Comité de planification

- 2002-247 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET VENDRE UNE PARTIE DU LOT 27524 SECTEUR OUEST DE SUDBURY, RUE PRINCIPALE, CHELMSFORD

Réunion du 10 septembre 2002 du Comité de planification

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

RÈGLEMENTS (suite)

2002-248A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 12 SEPTEMBRE 2002.

2002-249T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 4 septembre 2002.

(Ce règlement porte sur l'installation d'un panneau d'arrêt pour la circulation en direction Sud sur la rue Diamond, à l'intersection des rues Gemma et Diamond.)

2002-250 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY EN CE QUI CONCERNE L'ALIMENTATION EN EAU, LA GESTION ET LA MAINTENANCE DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS DE LA VILLE

(Ce règlement intègre le règlement précédent sur les aqueducs de l'ancienne municipalité régionale de Sudbury.)

2002-251A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PARTAGE DE REVENU DE STATIONNEMENT

Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 19 août 2002

2002-252 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER CERTAINES PARCELLES DE TERRAIN COMME FAISANT PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE

(Ce règlement permet de déclarer formellement «routes» plusieurs tronçons transférés à la Ville, y compris un certain nombre d'élargissements, de transfers de lotissements, de triangles de visibilité.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-253Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY.

Résolution 2002-18 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «C5», Centre commercial afin de permettre l'agrandissement d'un stationnement qui dessert présentement un supermarché destiné à faire l'objet de rénovations et d'agrandissements. (996437 Ontario Inc./Proponent: Loblaw Properties Limited, 1593, boul. Lasalle, Sudbury)

- 2002-254A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION AVEC LES *CANADIAN DRILLING AND TRAINING SERVICES* POUR UN LOCAL AU CENTRE TRILLIUM À AZILDA

Réunion du Comité de planification du 10 septembre 2002

- 2002-255A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION AVEC *ONTARIO NATIONAL TRAINING CENTRE* POUR UN LOCAL AU CENTRE TRILLIUM CENTRE À AZILDA

Réunion du Comité de planification du 10 septembre 2002

- 2002-256A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION AVEC LA *SUDBURY-MANITOULIN CHILDREN'S FOUNDATION* POUR UN LOCAL DE 368 PIEDS CARRÉS AU CENTRE TRILLIUM CENTRE À AZILDA

Réunion du Comité de planification du 10 septembre 2002

- 2002-257Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY.

Réunion du Comité de planification du 10 septembre 2002

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «R6-14», Résidentiel établi spécial, pour permettre de convertir une ancienne garderie en immeuble d'habitation, contenant un maximum de 12 chambres d'appoint conçues pour des personnes âgées ou des résidents ayant besoin de soins à domicile, de services d'aide personnelle ou d'une infirmière. Des exigences particulières pertinentes en matière de stationnement sont également établies pour les personnes âgées. Ville du Grand Sudbury/Ukrainian Senior Citizens Club of Sudbury Inc., 210, rue Lloyd, Sudbury.)

- 2002-258Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DES ANCIENNES VILLES DE VALLEY EAST ET D'ONAPING FALLS

Résolution 2002-40 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «Résidentielle double» afin de permettre la construction d'une maison à deux logements -Larry Wickham, Marlene Court, Hanmer)

- 2002-259P 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 213 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY

Résolution 2002-44 du Comité de planification

(Cette modification constitue un plan officiel propre au site, destiné à permettre la création d'un lot résidentiel d'environ 2 acres, sur la propriété en question située dans la réserve agricole du plan secondaire Rayside-Balfour - Bernard et Susan Girard - rue Labine, Azilda)

- 2002-260P 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 214 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY

Résolution 2002-45 du Comité de planification

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

RÈGLEMENTS (suite)

(Cette modification constitue un plan officiel propre au site, destiné à permettre la création d'un lot résidentiel d'au moins 2 acres, sur la propriété en question située dans la réserve agricole du plan officiel pour la zone de planification de Sudbury - Eugene Vincze - 1030, rue Gravel, Hanmer)

- 2002-261F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT AVEC EDWARD VALLIÈRE ET DARLENE VALLIÈRE

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 4 septembre 2002.

- 2002-262Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Résolution 2002-18 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «C5», Centre commercial afin de permettre l'agrandissement d'un stationnement qui dessert présentement un supermarché destiné à faire l'objet de rénovations et d'agrandissements - 996437 Ontario Inc./Proponent: Loblaw Properties Limited, 1593 boul. LaSalle Sudbury.)

- 2002-267P 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-202, LE RÈGLEMENT DE PROCÉDURE

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 3 septembre 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement modifie le règlement de procédures en éliminant les références au Comité des finances et des économies et en transférant les responsabilités de celui-ci au Sous-comité des finances, des programmes et de la comptabilité. Ce règlement doit faire l'objet de deux lectures pour prévoir le temps nécessaire pour le Conseil tel que stipulé par le règlement de procédure. S'il juge approprié de le faire, le Conseil soumettra le règlement à une troisième lecture lors de sa prochaine assemblée.)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-15 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 26 août 2002 au sujet de l'achat de matériel de désincarcération - Services d'incendie.
(À TITRE D'INFORMATION)
- C-16 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 4 septembre 2002 au sujet du plan de paiement fiscal préautorisé 2003 - Campagne de marketing.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 19 août 2002, au sujet du programme de partage de revenu de contraventions de stationnement
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

{AUCUNE}

ADDENDA

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2002-09-06

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL